

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1447

1^{er} juillet 2011

SOMMAIRE

AB Fund Services Sàrl	69426	ECG International S.A.	69445
Althea S.A.	69448	Ecoenergo S.A.	69445
Aveleos S.A.	69427	Electrical Enterprise Luxembourg S.A.	69456
Aveleos S.A.	69410	Espirito Santo Financial Group S.A.	69445
Big Horn Investors S.A.	69426	FDM Immo	69445
Big Horn Investors S.A.	69426	FedEx Luxembourg S. à r.l.	69449
Bright Pattern	69427	Ferro Holding S.A.	69446
Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l.	69427	Fidra S.A.	69446
CAMCA Assurance S.A.	69427	Fifth Ave Participations, S.à r.l.	69446
CAMCA Vie S.A.	69428	Figie Luxembourg S.A.	69446
CCD - Corporate Contacts & Develop- ment S.A.	69428	FOSCA II Manager S.à r.l.	69453
Christian Ewen Studio für Moderne Baue- lemente Sàrl	69428	Fossil Luxembourg S.à r.l.	69445
Coal & Oil Trade Company S.A.	69428	Guido de Nadai S.à.r.l.	69449
COPHARM Holding S.A.	69428	Hanreever Corp.	69448
Coralbay Invest S.A.	69429	Hanreever Corp.	69448
Crédit Agricole Luxembourg	69427	Henfin S.A.	69452
Crédit Agricole Luxembourg Conseil	69429	Industrie Nähmaschinen Holding	69453
Credit Suisse Real Estate Fund Internatio- nal (Luxembourg) Holding S.A.	69448	Industrie Nähmaschinen Holding	69452
CTG Participations S.A.	69429	Karsin S.A.	69453
CTG S.A.	69429	Karsin S.A.	69455
D'Amico International S.A.	69444	LBS Holdings S.à.r.l.	69455
De Cante S.A.	69444	Microtron Luxembourg S.à r.l.	69455
Doctor Chexs	69444	Mobile Challenger Intermediate Group S.A.	69410
Duferco Participations Holding S.A.	69444	Novaluxco 1 S.A.	69429
Dunois Properties S.A.	69444	Wesenitz Holding S.à r.l.	69446

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.427.

Les comptes consolidés pour la période du 27 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011060659/11.

(110068244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Mobile Challenger Intermediate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.933.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 25th, day of February.

Before the undersigned Maître Jacques DELVAUX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

New Dawn MEP Issuer Co S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.600, represented by Mrs. Caroline RONFORT, by virtue of a proxy given on 25th of February 2011 in Luxembourg;

New Dawn MEP EEP Issuer Co S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.912, represented by Mrs. Caroline RONFORT, by virtue of a proxy given on 25th of February 2011 in Luxembourg; and

Mobile Challenger Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 155660, represented by Mrs. Caroline RONFORT, by virtue of a proxy given on 25th of February 2011 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith. Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Mobile Challenger Intermediate Group S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further: -grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

and -lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-), consisting of ninety million (90,000,000) class A shares having a par value of one Swiss Centime (CHF 0.01) each and ten million (10,000,000) class B shares having a par value of one Swiss Centime (CHF 0.01) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or

registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. 10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the third Thursday of June at 2.15 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither

be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 If the general meeting of shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

23.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers (the "Subscribers") have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount CHF	% of share capital
New Dawn MEP Issuer Co S.A.	10,000,000 Class B Shares	100,000	10.00%
New Dawn MEP EEP Issuer Co S.A.	10,000,000 Class A Shares	100,000	10.00%
Mobile Challenger Group S.à r.l.	80,000,000 Class A Shares	800,000	80.00%
TOTAL	100,000,000.00	1,000,000.00	100.00%

New Dawn MEP Issuer Co S.A., prenamed declared to subscribe to ten million (10,000,000) Class B Shares having a par value of one Swiss centime (CHF 0.01) and fully paid them by a contribution in kind consisting of 10,000,000 class B shares it holds in Sunrise Communications Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.672 ("Sunrise"), representing a total amount of one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

New Dawn MEP EPP Issuer Co S.A., prenamed declared to subscribe to ten million (10,000,000) Class A Shares having a par value of one Swiss centime (CHF 0.01) and fully paid them by a contribution in kind consisting of the 10,000,000 class A shares it holds in Sunrise, representing a total amount of fourteen million eighty-six thousand two hundred and sixty-two Swiss Francs (CHF 14,086,262.-), whereby (i) one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000.-) being allocated to the share capital of the Company and (ii) thirteen million nine hundred eighty-six thousand two hundred and sixty-two Swiss Francs (CHF 13,986,262.-) to the share premium account.

Mobile Challenger Group S.à r.l., prenamed declared to subscribe to eighty million (80,000,000) Class A Shares having a par value of one Swiss centime (CHF 0.01) and fully paid them by a contribution in kind consisting of the 80,000,000 class A shares it holds in Sunrise, representing a total amount of one hundred and twelve million six hundred and ninety thousand ninety-seven Swiss Francs (CHF 112,690,097), whereby (i) eighty hundred thousand Swiss Francs (CHF 800,000.-) being allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred and eleven million eight hundred and ninety thousand ninety-seven Swiss Francs (CHF 111,890,097.-) to the share premium account.

In compliance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, a report drawn up on 25 February 2011 by Ernst & Young S.A., a réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, as independent expert, has been presented to the undersigned notary, confirming that the value of the contributions to be made by the Subscribers to the share capital and share premium account of the Company is at least equal to the nominal value of shares received by such Subscribers, plus the share premium to be paid up in relation to such shares, and whose conclusions are:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 90,000,000 class A shares with a par value of CHF 0.01 each be issued with total related share premium of CHF 125,876,359 and the 10,000,000 class B shares with a par value of CHF 0.01 each, hence total consideration amounting to CHF 126,876,359."

Such report shall remain attached to the present deed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,400.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
 - a) Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b) Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, tax counsel, born on 13 October 1972 in Namur, Belgium, residing professionally at 2 Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg;
 - c) Mr. Lorne Somerville, employee, born on 30 November 1963 in London, United Kingdom, residing professionally at 111 Strand, WC2R 0AG London, United Kingdom;
 - d) Mr. Siddharth Patel, employee, born on 30 June 1977 in Baroda, India, residing professionally at 111 Strand, WC2R 0AG London, United Kingdom, and,
 - e) Mr. Manuel MOUGET, employee, born on 06/01/1977 in Messancy (B), residing professionally at 20, Avenue Monterey in L-2163 Luxembourg.

3. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under section B number 65 477.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2011 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Par-devant le soussigné Maître Jacques DELVAUX, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

New Dawn MEP Issuer Co S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 156.600, dûment représentée par Madame Caroline RONFORT, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 février 2011;

New Dawn MEP EPP Issuer Co S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 156.912, dûment représentée par Madame Caroline RONFORT, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 février 2011; et

Mobile Challenger Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 155660, dûment représentée par Madame Caroline RONFORT, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 février 2011.

Les procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Mobile Challenger Intermediate Group S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions**Art. 5. Capital social.****5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis d'un million Francs Suisse (CHF 1.000.000,-), représenté par quatre-vingt-dix millions (90.000.000) actions de classe A ayant une valeur au pair d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune, et dix millions (10.000.000) actions de class B ayant une valeur au pair d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfiques de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de

la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'actionnaire unique“.

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le troisième jeudi du mois de juin à 14.30. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces

résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

23.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

23.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes

annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires – Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites par les souscripteurs (les "Souscripteurs") comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit CHF	% du capital social
New Dawn MEP Issuer Co S.A.	10,000,000 Actions de Classe B	100,000	10.00%
New Dawn MEP EEP Issuer Co S.A.	10,000,000 Actions de Classe A	100,000	10.00%
Mobile Challenger Group S.à r.l.	80,000,000 Actions de Classe A	800,000	80.00%
TOTAL	100,000,000.00	1,000,000.00	100.00%

New Dawn MEP Issuer Co S.A., précédemment nommée, déclare souscrire à dix millions (10.000.000) nouvelles actions de classe B ayant une valeur nominale de un centime de Franc Suisse (CHF 0.01), payées par un apport en nature consistant en l'apport de dix millions (10.000.000) actions de classe B qu'elle détient dans Sunrise Communications Holdings SA, une société anonyme constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 155.672 ("Sunrise"), représentant un montant total de cent mille Francs Suisse (CHF 100.000,-) entièrement alloués au capital de la Société.

New Dawn MEP EPP Issuer Co S.A., précédemment nommée, déclare souscrire à dix millions (10.000.000) nouvelles actions de classe A ayant une valeur nominale de un centime de Franc Suisse (CHF 0.01), payées par un apport en nature consistant en l'apport de dix millions (10.000.000) actions de classe A qu'elle détient dans Sunrise, représentant un

montant total de quatorze millions quatre-vingt-six mille deux cent soixante deux Francs Suisse (CHF 14.086.262,-) dont (i) cent mille Francs Suisse (CHF 100.000,-) alloués au capital de la Société et (ii) treize millions neuf cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante deux Francs Suisse (CHF 13.986.262,-) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Mobile Challenger Group S.à r.l., précédemment nommée, déclare souscrire à quatre-vingt millions (80.000.000) nouvelles actions de classe A ayant une valeur nominale de un centime de Franc Suisse (CHF 0.01), payées par un apport en nature consistant en l'apport de quatre-vingt millions (80.000.000) actions de classe A qu'elle détient dans Sunrise, représentant un montant total de cent douze millions six cent quatre-vingtdix mille quatre-vingt dix-sept Francs Suisse (CHF 112.690.097,-) dont (i) huit cent mille Francs Suisse (CHF 800.000,-) alloués au capital de la Société et (ii) cent onze millions huit cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-dix sept Francs Suisse (CHF 111.890.097,-) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, un rapport d'évaluation préparé le 25 février 2011 par Ernst & Young S.A., un réviseur d'entreprises agréée, ayant son siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, en tant qu'expert indépendant a été présenté au notaire soussigné, confirmant que la valeur des apports faits par les Souscripteurs au capital social de la Société et au compte de prime d'émission est au moins égal à la valeur nominale des actions reçues par ces Souscripteurs, plus la prime d'émission à payer en rapport avec ces actions, et dont la conclusion est la suivante:

"Sur la base du travail que nous avons effectué décrit ci dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser croire que la valeur totale de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur au pair des 80.000.000 actions de classe A ayant une valeur nominale de CHF 0,01-chacune, à émettre avec la prime d'émission total de CHF 125.876.359 et 10.000.000 actions de classe B ayant une valeur nominale de CHF 0,01-chacune, ainsi représentant un montant total de CHF 126.876.359."

Le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.400,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à cinq (5) et le nombre de commissaires aux comptes statutaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Mme Emanuela Brero, employée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Mme Bénédicte Moens-Colleaux, conseiller fiscale, née le 13 Octobre 1972 à Namur, Belgique résidant professionnellement à 2 Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

c) M. Lorne Somerville, employé, né le 30 novembre 1963 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni;

d) M. Siddharth Patel, employé, né le 30 juin 1977 à Baroda, Inde, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni, et,

e) M. Manuel MOUGET, employé, né le 06/01/1977 à Messancy (B), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 20, Avenue Monterey.

3. L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprise agréé de la Société:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65 477.

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2011 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au/aux représentant(s) des comparants, le/les représentant(s) a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 mars 2011, LAC/2011/10085: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2011.

Référence de publication: 2011046668/892.

(110052181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

AB Fund Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.519.

En date du 29 décembre 2010, les administrateurs de la société AB Fund Services ont changé d'adresse.

Anciennement enregistrés professionnellement au 22 rue Goethe 1637 Luxembourg, Messieurs Benoit Andrienne et Stéphane Charlier sont aujourd'hui enregistrés professionnellement au 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

Fait le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011060660/11.

(110068366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.923.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace celui déposé le 14 avril 2010 sous la référence L100051295.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011060695/13.

(110068128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.923.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011060696/12.

(110068129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.427.

Les comptes annuels pour la période du 27 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011060658/11.

(110068243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Bright Pattern, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 147.840.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011060702/11.

(110068200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Le rapport annuel au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour la société
Crédit Agricole Luxembourg
Didier BRISBOIS

Référence de publication: 2011060709/13.

(110067816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 5, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 47.722.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue en date 31/12/2010

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix

- décident de transférer le siège social de la société à L-6750 GREVENMACHER, 5, Place du Marché

Référence de publication: 2011060712/10.

(110068167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011060714/10.

(110068218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011060716/10.

(110068242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CCD - Corporate Contacts & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.765.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011060721/11.

(110068161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Christian Ewen Studio für Moderne Bauelemente Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.625.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060725/10.

(110068254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Coal & Oil Trade Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 25.278.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011060727/11.

(110068162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

COPHARM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060728/10.

(110067689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Coralbay Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011060729/10.

(110067908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Le rapport annuel au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour la société

Crédit Agricole Luxembourg Conseil
Didier BRISBOIS

Référence de publication: 2011060730/13.

(110067815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CTG Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.969.

Hiermit gebe ich bekannt, dass ich, Dr. Michael Leo MARX, von meinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft

CTG PARTICIPATIONS S.A., R.C.S. Luxemburg B 122969

mit Wirkung zum 30.4.2011 zurückgetreten bin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Michael Leo MARX.

Référence de publication: 2011060731/12.

(110068377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CTG S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.425.

Hiermit gebe ich bekannt, dass ich, Dr. Michael Leo MARX, von meinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates und von meiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates der Gesellschaft

CTG S.A., R.C.S. Luxemburg B 127425

mit Wirkung zum 30.4.2011 zurückgetreten bin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Michael Leo MARX.

Référence de publication: 2011060732/12.

(110068382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.762.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of March.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Rammerich), Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA LBO FUND IV FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France,

and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Novaluxco 1 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 31 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158.762, represented by Maître Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17 March 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all forty thousand (40,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

- 1) Restructuring of the issued share capital of the Company by:

(i) creating ten (10) classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares (together the "Classes" and each share thereof, an "Share"), each with a nominal value of one Euro (€ 1) and determining the rights attached to each class of shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth below under item (5) below;

(ii) reclassifying all forty thousand (40,000) existing shares into shares of different Classes, pro rata per Class, being four thousand (4,000) shares in each of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares;

2) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of forty-three million six hundred and fourteen thousand Euros (€ 43,614,000.-) so as to bring it from its current amount of forty thousand Euros (€ 40,000.-) to forty-three million six hundred and fifty-four thousand Euros (€ 43,654,000.-) by the issue of a total of forty-three million six hundred and fourteen thousand (43,614,000) new shares (being four million three hundred and sixty-one thousand four hundred (4,361,400) in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the "New Shares"), each of a nominal value of (one Euro (€ 1.-), for a total subscription price of forty-three million six hundred and fourteen thousand Euros (€ 43,614,000.-); subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by AXA LBO FUND IV FCPR; consequential amendment of the articles;

3) Creation of an authorised share capital of sixty-five million forty-six thousand Euros (€ 65,046,000.-) (excluding the currently issued share capital) upon such terms and conditions as determined in the report issued by the board of directors of the Company in accordance with articles 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Report"), and authorization to the board of directors to limit or suppress any pre-emptive subscription rights of the existing shareholders for the issue of shares (irrespective of class) within the limits of the authorized share capital and the provisions of the Report and determination of the validity period of the authorised share capital, for a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of such authorized share capital; acknowledgment of the Report.

4) Amendment of articles 3, 5, 6, 8 and 16 of the articles of incorporation as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth below under item (5) below.

5) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxies to the meeting).

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the share capital of the Company as set forth below.

The sole shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1) and to determine the rights attached to the Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation below.

The Sole Shareholder then resolved to reclassify the forty thousand (40,000) existing shares into Shares, pro rata per Class, being four thousand (4,000) in each of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-three million six hundred and fourteen thousand Euros (€ 43,614,000.-) so as to bring it from its current amount of forty thousand Euros (€ 40,000.-) to forty-three million six hundred and fifty-four thousand Euros (€ 43,654,000.-) by the issue of a total of forty-three million six hundred and fourteen thousand (43,614,000) new shares (being four million three hundred and sixty-one thousand four hundred (4,361,400) new shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the "New

Shares"), each of a nominal value of one Euro (€ 1.-), for a total subscription price of forty-three million six hundred and fourteen thousand Euros (€ 43,614,000.-).

Thereupon, AXA LBO FUND IV FCPR represented by Linda Funck subscribed to all the New Shares so issued as set forth in the agenda and paid the total aggregate subscription price of forty-three million six hundred and fourteen thousand Euros (€ 43,614,000.-) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to determine the rights and obligations of each of the class of shares by amending articles 5 and 16 and providing for a new article 21, as set forth in the amended and restated articles under the fifth resolution.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to create an authorized share capital of the Company of an amount of sixty-five million forty-six thousand Euros (€ 65,046,000.-) (excluding the subscribed share capital) represented by sixty-five million forty-six thousand (65,046,000) shares (of either irrespective of class), while waiving, suppressing or limiting and authorising the board of directors to waive, limit or suppress any preferential subscription right of existing shareholders as provided for by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") for any issue of shares in accordance with the report issued by the board of directors, dated 21 March 2011 pursuant to article 32-3 (5) of the Law (the "Report").

The Sole Shareholder acknowledged and approved the Report. The Sole Shareholder resolved that the authorised share capital shall have a validity period of a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Memorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of the authorized share capital.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend articles 3, 5, 8 and 16 as set forth in the amended and restated articles under the fifth resolution.

Fifth resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "NOVALUXCO 1 S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a general shareholder meeting in the manner provided for the amendment of the articles of incorporation. Branches or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital and Operations on capital.

Art. 5.1. Share capital amount and Allotment. The issued share capital of the Company is set at forty-three million six hundred and fifty-four thousand Euros (€ 43,654,000) divided into a total of fortythree million six hundred and fifty-four thousand (43,654,000) shares (the "Shares") divided into classes as follows:

- 4,365,400 Class A Shares,
- 4,365,400 Class B Shares,
- 4,365,400 Class C Shares,
- 4,365,400 Class D Shares,
- 4,365,400 Class E Shares,
- 4,365,400 Class F Shares,
- 4,365,400 Class G Shares,
- 4,365,400 Class H Shares,
- 4,365,400 Class I Shares, and
- 4,365,400 Class J Shares,

each Share with a nominal value of one Euro (€ 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 5.2. Increase and Reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 5.3. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5.4. Authorised capital. The authorised capital of the Company is fixed at sixty-five million forty-six thousand Euros (€ 65,046,000.-) consisting of additional sixty-five million fortysix thousand (65,046,000) shares (of either class), each with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the extraordinary general meeting having decided the creation of an authorised share capital and ending on the fifth anniversary of such date, (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) within the authorised share capital. The board of directors is authorised to limit or suppress the pre-emptive subscription rights of existing shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital and subject to the report drawn by the board of directors pursuant to article 32-2 (5) of the Law.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 6. Share certificates. The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31 May of each year at 6 p.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2012.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of four members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. Each director may only represent one director at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the single signature of any director of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the shareholders for a period ending at the date they decided.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.025 % of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- an amount equal to 0.050 % of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- an amount equal to 0.075 % of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- an amount equal to 0.1 % of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- an amount equal to 0.125 % of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- an amount equal to 0.15 % of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- an amount equal to 0.175 % of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- an amount equal to 0.2 % of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- an amount equal to 0.225 % of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- an amount equal to 0.250 % of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law and Interpretation. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following terms shall have the meaning set forth here below:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

A reference to:

one gender shall include each gender;

(a) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(b) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(c) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof;

general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand eight hundred Euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de mars.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Rammerich), Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AXA LBO FUND IV FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris Actionnaire Unique)), étant l'actionnaire unique de Novaluxco 1 S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 31 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.762, représentée par M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2011 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement)

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les quarante mille (40.000) actions émises dans la Société.

2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

(1) Restructuration du capital social émis de la Société comme suit:

(i) création de dix (10) classes d'actions, à savoir les actions de Classe A, les actions de Classe B, les actions de Classe C, les actions Classe D, les actions de Classe E, les actions de Classe F, les actions de Classe G, les actions de Classe H, les actions de Classe I et les actions Classe J (ensemble les "Classes" et chacune des actions y afférentes, une "Action"), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) et détermination des droits attachés à chaque classe d'actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus auxquels il est fait référence au point (5) ci-dessous;

(ii) reclassification de toutes les quarante mille (40.000) actions existantes en actions de différentes Classes, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire quatre mille (4.000) actions dans chacune des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J;

(2) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quarante-trois millions six cent quatorze mille euros (€ 43.614.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (€ 40.000,-) à quarante-trois millions six cent cinquante-quatre mille euros (€43.654.000,-) par l'émission d'un total de quarante-trois millions six cent quatorze mille (43.614.000) nouvelles actions (c'est-à-dire quatre millions trois cent soixante et un mille quatre cents (4.361.400) dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1,-), pour un prix total de souscription de quarante-trois millions six cent quatorze mille euros (€43.614.000,-); souscription de toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces par AXA LBO FUND IV FCPR; modification subséquente des statuts;

(3) Création d'un capital social autorisé de soixante-cinq millions quarante-six mille euros (€ 65.046.000,-) (excluant le capital social actuellement émis) selon les termes et conditions déterminés dans le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Rapport») et autorisation au conseil d'administration de limiter ou supprimer tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour l'émission d'actions (indépendamment de la classe) dans la limite du capital social autorisé et aux dispositions du Rapport et détermination de la période de validité du capital social autorisé pour une période commençant le jour de la présente assemblée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la création de ce capital social autorisé; prise de connaissance du Rapport.

(4) Modification des articles 3, 5, 6, 8 et 16 des statuts tels qu'indiqués dans les statuts modifiés et refondus tels que prévus au point (5) ci-dessous.

(5) Modification et refonte des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions susvisées et faire les autres modifications susmentionnées (substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration de la présente décision).

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de restructurer le capital social de la Société tel qu'indiqué ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a décidé de créer dix (10) classes d'actions, à savoir les actions de Classe A, les actions de Classe B, les actions de Classe C, les actions Classe D, les actions de Classe E, les actions de Classe F, les actions de Classe G, les actions de Classe H, les actions de Classe I et les actions Classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) et de déterminer les droits attachés aux Actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de reclassifier les quarante mille (40.000) actions existantes en Actions, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire quatre mille (4.000) dans chacune des Classes A, B, C D, E, F, G, H, I et J.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quarante-trois millions six cent quatorze mille euros (€ 43.614.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (€ 40.000,-) à quarante-trois millions six cent cinquante-quatre mille euros (€43.654.000,-) par l'émission d'un total de quarante-trois millions six cent quatorze mille (43.614.000) nouvelles actions (c'est-à-dire quatre millions trois cent soixante et un mille quatre cent (4.361.400) nouvelles actions dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1,-), pour un prix total de souscription de quarante-trois millions six cent quatorze mille euros (€ 43.614.000,-).

A la suite de quoi, AXA LBO FUND IV FCPR, représenté par Me Linda Funck, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions ainsi émises tel qu'indiqué à l'ordre du jour et a payé le prix total de souscription de quarante-trois millions six cent quatorze mille euros (€ 43.614.000,-) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Actionnaire Unique a décidé de déterminer les droits et obligations de chacune des classes d'actions en modifiant les articles 5 et 16 et en prévoyant un nouvel article 21, tel que repris dans les statuts modifiés et refondus à la cinquième résolution.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer un capital social autorisé de la Société de soixante-cinq millions quarante-six mille euros (€ 65.046.000,-) (excluant le capital social actuellement émis), représenté par soixante-cinq millions quarante-six mille (65.046.000) actions (indépendamment de la classe), tout en renonçant à, limitant ou supprimant, et en autorisant le conseil d'administration à renoncer à, limiter ou supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour l'émission d'actions en conformité avec le rapport émis par le conseil d'administration daté du 21 mars 2011 conformément à l'article 32-3(5) de la Loi (le «Rapport»).

L'Actionnaire Unique a pris acte et a approuvé le Rapport. L'Actionnaire Unique a décidé que le capital social autorisé aura une période de validité commençant le jour de la présente assemblée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la création du capital social autorisé.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier les articles 3, 5, 6, 8 et 16 tels que repris dans les statuts modifiés et refondus à la cinquième résolution.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts et telles qu'indiquées ci-dessous:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «NOVALUXCO 1 S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour la modification des statuts. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital et Opérations sur le capital.

Art. 5.1. Montant et Division du capital.

Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-trois millions six cent cinquante-quatre mille euros (€43.654.000,-) représenté par quarante-trois millions six cent cinquante-quatre mille (43.654.000) actions (les «Actions») divisées en classes comme suit:

- 4.365.400 actions de classe A,
- 4.365.400 actions de classe B,
- 4.365.400 actions de classe C,
- 4.365.400 actions de classe D,
- 4.365.400 actions de classe E,
- 4.365.400 actions de classe F,
- 4.365.400 actions de classe G,
- 4.365.400 actions de classe H,
- 4.365.400 actions de classe I, et
- 4.365.400 actions de classe J,

chaque Action ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

Art. 5.2. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts tel que prévu dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'Actions, ces annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu à cet article), cette Classe d'Actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata des actions qu'ils détiennent dans cette Classe, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalant à la Valeur d'Annulation par Action de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

La Valeur d'Annulation par Action est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action deviendra due et exigible par la Société.

Art. 5.3. Indivisibilité des Actions. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 5.4. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-cinq millions quarante-six mille euros (€ 65.046.000,-) représenté par soixante-cinq millions quarante-six mille (65.046.000) actions supplémentaires (indépendamment de la classe), chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-).

Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra de temps à autre, durant la période commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la création d'un capital social autorisé et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de ladite assemblée (sans préjudice de toute extension) augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions existantes ou en créant de nouvelles classes) dans la limite du capital social autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants dans la mesure où il l'estime nécessaire pour toute émission ou toutes émissions d'actions dans la limite du capital autorisé et sous réserve du rapport rédigé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5) de la Loi.

Chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective entièrement ou partiellement l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les précédentes dispositions, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration devra prendre et autoriser toute étape nécessaire dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi.

Art. 6. Certificats d'actions. Les actions de la Société sont sous forme nominative et ne pourront être converties en actions au porteur.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions. Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'actions se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année à 18:00 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2012.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique de la Société, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique de la Société peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l' (des) actionnaire(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique,

de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Chaque administrateur pourra représenter un seul administrateur durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

L'entièreté constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur de la Société et, au cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

- un montant égal à 0,025 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe A au prorata des Actions de Classe A qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,050 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe B au prorata des Actions de Classe B qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,075 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe C au prorata des Actions de Classe C qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,1 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe D au prorata des Actions de Classe D qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,125 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe E au prorata des Actions de Classe E qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,15 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe F au prorata des Actions de Classe F qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,175 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe G au prorata des Actions de Classe G qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,2 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe H au prorata des Actions de Classe H qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,225 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe I au prorata des Actions de Classe I qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,250 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe J au prorata des Actions de Classe J qu'ils détiennent, ensuite

- le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Classe d'Actions J, ensuite, s'il n'y a pas d'Actions de Classe J, les Actions de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Actions de Classe A).

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable et Interprétation. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces Statuts, les termes suivants auront la signification indiquée ci-dessous:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes d'Actions à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Une référence à:

(a) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(b) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(c) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

Les titres dans ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Funck, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2011. Relation: RED/2011/632. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie certifiée conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011046708/792.

(110052111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

D'Amico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 29.027.

Il a été décidé que le mandat du commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, registre de commerce no B 65 819, est fixé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

L'adresse de Monsieur SPURIO Enio est à changer comme suit : 20, Boulevard de Suisse à 98000 MONACO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060733/13.

(110068146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Doctor Chexs, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060735/10.

(110067782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

De Cante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060737/10.

(110067663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.276.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060742/10.

(110067813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Dunois Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060743/9.

(110067942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ECG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060748/10.

(110068087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Ecoenergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 158.740.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2011

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-2535 Luxembourg, 20a, Boulevard Emmanuel Servais.

Référence de publication: 2011060749/9.

(110068181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21/25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Suite au changement d'adresse des bureaux de M. Gherardo LAFFINEUR PETRACCHINI, Administrateur, le 20 septembre 2010.

La nouvelle adresse professionnelle de M. Gherardo LAFFINEUR PETRACCHINI est désormais au 10, Paternoster Square, GB- LONDON EC4M7AL.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011060755/13.

(110068279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fossil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011060758/11.

(110068213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

FDM Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 121.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060759/10.

(110067834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Ferro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 149.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060760/10.

(110067919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.606.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060761/10.

(110067839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fifth Ave Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate.
R.C.S. Luxembourg B 135.043.

En date du 29 décembre 2010, l'administrateur de la société FIFTH AVE PARTICIPATIONS Sàrl a changé d'adresse.
Anciennement enregistré professionnellement au 22 rue Goethe 1637 Luxembourg, Monsieur Stéphane Charlier est
aujourd'hui enregistré professionnellement au 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg.
Fait, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011060763/11.

(110067709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Figie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 123.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060764/9.

(110067941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.530.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

KPI (Nominees) Limited, having its registered office at 3, Coldbath Square, EC1R 5HL, London, UK,
here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed
to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the current partner of Wesenitz Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office
at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch,
on December 5, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 523 of March 11, 2006.

The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1073 of June 6, 2007.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves that each financial year of the Company will start on 1 April and end on 31 March. Accordingly, the sole partner further resolves that the financial year which started on October 1, 2010 will close on March 31, 2011 and the next financial year will start on April 1, 2011 and end on March 31, 2012.

Second resolution

The sole partner decides the subsequent amendment of the article 15 of the articles of association, which will henceforth has the following wording:

“ **Art. 15.** The Company’s year commences on April 1st and ends on March 31st of the following year.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil onze, le sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

KPI (Nominees) Limited, ayant son siège social à 3, Coldbath Square, EC1R 5HL, Londres, UK, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Qu’elle est la seule associée actuelle de la société Wesenitz Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 523 du 11 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1073 du 6 juin 2007.

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide que chaque exercice social de la société commencera le 1^{er} avril et finira le 31 mars. En conséquence, l’associé unique décide que l’exercice social qui a commencé le 1^{er} octobre 2010 a fini le 31 mars 2011 et le prochain exercice social commence le 1^{er} avril 2011 et finit le 31 mars 2012.

Deuxième résolution

L’associé unique décide la modification afférente de l’article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

„ **Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März des darauffolgenden Jahres.“

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l’augmentation de capital, est évalué à environ EUR 1.300.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l’ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16790. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011057399/76.

(110064609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011057835/10.

(110064896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Hanreever Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 116.785.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060789/10.

(110067806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Hanreever Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 116.785.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060790/10.

(110067807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Althea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.371.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions de l'Actionnaire Unique de la Société du 5 mai 2011 que:

(i) le mandat de Réviconsult S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 139 013, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012;

(ii) le mandat de Céline PIGNON, administrateur de classe B de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062672/17.

(110070139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Guido de Nadai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.121.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011060785/11.

(110068214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., a Luxembourg “société en commandite simple”, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.851, incorporated by a deed held under private seal on 29 September 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2433 dated 11 November 2010 (the “Sole Shareholder”),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “FedEx Luxembourg S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.468, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 7 April 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1062 dated 20 May 2010 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 17 September 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2478 dated 25 September 2010.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the duration of the first financial year of the Company;
3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, with a retroactive effect as of the date of incorporation of the Company, and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;
4. Decrease of the subscribed share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with a retroactive effect as of the date of incorporation of the Company, by a certain amount so that the share capital of the Company will amount to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the decrease of the nominal value of

all the shares of the Company so that each share of the Company will have a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to acknowledge that the first financial year of the Company which has started as from the date of incorporation of the Company, i.e. on 7 April 2010, will end on 31 May 2011.

Third resolution:

It is resolved to convert, with retroactive effect as at 7 April 2010 (i.e. the date of incorporation of the Company), the currency of the share capital of the Company from Euros into United States Dollars using the exchange rate EUR/USD of 1.334 provided by the European Central Bank as at 7 April 2010.

It is further resolved to subsequently convert, with retroactive effect as at 7 April 2010, the currency of the nominal value of all the shares of the Company from EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) to USD 1.6675.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 33,350 (thirty-three thousand three hundred fifty United States Dollars) and is represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.6675 each.

Fourth resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company further to the conversion mentioned above, and with retroactive effect as at 7 April 2010, by an amount of USD 13,350 (thirteen thousand three hundred fifty United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 33,350 (thirty-three thousand three hundred fifty United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the decrease of the amount of the nominal value of the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company from USD 1.6675 each to USD 1 (one United States Dollar) each.

It is further resolved that the surplus amounting to USD 13,350 (thirteen thousand three hundred fifty United States Dollars) and resulting from the above share capital decrease will be allocated, with retroactive effect as at 7 April 2010, to the share premium account of the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.851, constituée par acte tenu sous seing privé, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2433 du 11 novembre 2010 (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «FedEx Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 7 avril 2010, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 1062 du 20 mai 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 17 septembre 2010, publié au «Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2478 en date du 25 septembre 2010.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq centimes) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reconnaissance de la durée du premier exercice social de la Société;
3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain, avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société, et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
4. Diminution du capital social souscrit de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus, avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société, par un certain montant afin que le capital social de la Société s'élève à 20.000 USD (vingt mille dollars américains) par la diminution de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société afin que chaque part sociale de la Société ait une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain);
5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé de reconnaître que le premier exercice social de la Société qui a commencé à la date de constitution de la Société, à savoir le 7 avril 2010, se terminera le 31 mai 2011.

Troisième résolution:

Il est décidé de convertir, avec effet rétroactif au 7 avril 2010 (à savoir la date de constitution de la Société), la devise du capital social de la Société des euros aux dollars américains selon le taux de change EUR/USD de 1,334 fourni par la Banque Centrale Européenne le 7 avril 2010.

Il est en outre décidé de convertir par la suite, avec effet rétroactif au 7 avril 2010, la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq centimes) à 1,6675 USD.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 33.350 USD (trente-trois mille trois cent cinquante dollars américains) et est composé de 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,6675 USD chacune.

Quatrième résolution:

Il est décidé de diminuer le capital social de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus, et avec effet rétroactif au 7 avril 2010, d'un montant de 13.350 USD (treize mille trois cent cinquante dollars américains) afin de le diminuer de son actuel montant de 33.350 USD (trente-trois mille trois cent cinquante dollars américains) à 20.000 USD (vingt mille dollars américains) par une diminution du montant de la valeur nominale des 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société de 1,6675 USD chacune à 1 USD (un dollar américain) chacune.

Il est décidé que le surplus s'élevant à 13.350 USD (treize mille trois cent cinquante dollars américains) et résultant de la diminution de capital social ci-dessus sera allouée, avec effet rétroactif au 7 avril 2010, au compte de la prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2011. Relation: EAC/2011/4451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058253/182.

(110065831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING

Signature

Référence de publication: 2011060800/11.

(110067772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Henfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011060794/13.

(110068363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.621.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires prises en date du 18 avril 2011

La cooptation de Monsieur Sébastien ANDRE a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011060801/15.

(110067775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Karsin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.753.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060811/10.

(110068038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

FOSCA II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.777.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Fosca II Manager S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1125 of 7th May 2008.

The meeting was presided over by Mrs Pascale Nutz, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Mrs Fanny Him, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the 501 shares are present and represented so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

III. The agenda of the meeting is the following:

A. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company in order to extend the corporate object of the Company to the management of the affiliated companies of Fosca II, a société en commandite par actions incorporated

and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg; as a consequence of this amendment, the first indent of article 2 of the articles of association of the Company shall read as follows:

“The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in FOSCA II, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“Fosca II”) and to act as general partner and manager of FOSCA II and as manager of any affiliated companies of Fosca II”.

B. Miscellaneous.

After the meeting approved the foregoing, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company in order to extend the corporate object of the company to the management of the affiliated companies of Fosca II, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. Consequently, the Meeting resolved to amend the first indent of the article 2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being nothing further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Fosca II Manager S.à r.l. (désignée ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée le 11 avril 2008 suivant acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le («Mémorial») numéro 1125 du 7 mai 2008.

L'assemblée a été présidée par Madame Pascale Nutz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Madame Fanny Him, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 501 parts sociales sont présentes et représentées de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin d'étendre l'objet social de la Société à la gestion des sociétés affiliées de Fosca II, une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg; en conséquence de cette modification, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, dans FOSCA II, une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg (“Fosca II”) et d'agir comme associé commanditaire et gérant de FOSCA II et comme gérant de toutes sociétés affiliées de Fosca II.»

B. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin d'étendre l'objet social de la Société à la gestion des sociétés affiliées de Fosca II, une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg. L'Assemblée a décidé en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, la présente minute est rédigée en anglais suivie d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. NUTZ, F. HIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/137463. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057117/89.

(110064808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Karsin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.753.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 avril 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060812/14.

(110068046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

LBS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.955.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060823/11.

(110068219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Microtron Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.252.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion des Associés, tenue en date du 21 février 2011, que le siège social de la société a été transféré

- du 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L- 1331 Luxembourg

- au 30, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011061832/14.

(110068476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Electrical Enterprise Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 86.890.

L'an deux mille onze

Le quatre mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELECTRICAL ENTERPRISE LUXEMBURG S.A., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 86890,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C 1010 du 3 juillet 2002,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 04 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 752 du 17 juillet 2003.

La séance est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Robert SOUMOIS, comptable, avec adresse professionnelle à L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, à L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

b) Modification afférente de l'article 2 des statuts.

c) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, à L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Clemency.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Soumois, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mars 2011. Relation: EAC/2011/2996. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057873/50.

(110065299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.